



ENSEIGNEMENTS OPTIONNELS CANDIDATS INDIVIDUELS

Références réglementaires : Note de service du 25 octobre 2021 relative aux évaluations ponctuelles des enseignements optionnels pour les candidats individuels à compter de la session 2022 (BOEN n°41 du 4 novembre 2021)

Deux enseignements optionnels maximum au choix parmi :

	Voie générale	Voie technologique
Enseignement en première et terminale	- Arts plastiques - Arts Cinéma audiovisuel - Arts Danse - Arts Histoire des arts - Arts Musique - Arts Théâtre - Langue des signes française - EPS (<i>uniquement pour les candidats aptes pour l'épreuve obligatoire</i>) - Langue vivante C - Langue et culture de l'antiquité Latin (*) - Langue et culture de l'antiquité Grec (*)	- Arts plastiques - Arts Cinéma audiovisuel - Arts Danse - Arts Histoire des arts - Arts Musique - Arts Théâtre - Langue des signes française - EPS (<i>uniquement pour les candidats aptes pour l'épreuve obligatoire</i>) - Langue vivante C (<i>uniquement pour les candidats de la série STHR</i>)
Enseignement uniquement en terminale	- Mathématiques complémentaires (<i>sauf candidats avec spé Maths en terminale</i>) - Mathématiques expertes (<i>réservé aux candidats avec spé Maths en terminale</i>) - Droit et grands enjeux du monde contemporain	

(*) Les enseignements optionnels de latin et grec peuvent être choisis en plus des enseignements optionnels suivis par ailleurs.

Modalités de passation :

- **1^{ère} possibilité :** 1 évaluation en fin de première (sur le programme de 1^{ère}) coeff 2 + 1 évaluation en fin de terminale (sur le programme de terminale) coeff 2

Le candidat peut changer d'enseignement optionnel en classe de terminale mais dans ce cas l'évaluation obtenue en première sur l'enseignement abandonné ne sera pas conservée. Le choix est définitif à l'inscription en terminale.

- **2^{ème} possibilité :** 1 évaluation en fin de terminale (sur le programme de l'ensemble du cycle terminal) coeff 4

Le choix de passation est effectué lors de l'inscription à l'examen aux épreuves anticipées.

Le choix des modalités de passation est définitif et valable pour l'ensemble des enseignements obligatoires et optionnels

Evaluations :

La note obtenue sera prise en compte et affectée du coefficient prévu par la réglementation.

Absence aux épreuves :

Toute absence non justifiée sera sanctionnée par la note zéro affectée du coefficient prévu.

En cas d'absence pour cause de force majeure, le candidat est convoqué à une évaluation ponctuelle de remplacement. Une nouvelle absence entraînera la note zéro affectée du coefficient prévu.

MODALITES D'EVALUATION des enseignements optionnels

(cf note de service du 25 octobre 2021 publié au BOEN n°41 du 4 novembre 2021)

Enseignements optionnels	Note	Passation sur les deux années du cycle terminal		Passation en fin de cycle terminal
		Epreuve en fin de première	Epreuve en fin de terminale	Epreuve en terminal
Langue vivante C	Sur 20 pts	Niveau visé A2 Axes définis dans le programme de LVA/LVB Evaluation orale de 10 mm sans préparation Déroulement : Le candidat présente un document (texte ou document iconographique) à l'examineur. Max 5mm de présentation du document en expliquant en quoi il illustre une thématique traitée au cours de l'année. Max 5mm d'entretien où l'examineur engage le candidat à approfondir certains points de son exposé puis élargit à des questions générales.	Niveau visé A2/B1 Axes définis dans le programme de LVA/LVB Evaluation orale de 10mm sans préparation Déroulement : Le candidat apporte 2 ou 3 documents portant sur le même thème (1 ou 2 textes et 1 ou 2 documents iconographiques) Max 5mm de présentation du dossier en expliquant en quoi il illustre une thématique traitée au cours de l'année. Max 5mm d'entretien où l'examineur engage le candidat à approfondir certains points de son exposé puis élargit à des questions générales.	
Langue des signes Française <i>Programme (annexes 1 et 2 de l'arrêté du 17 juillet 2020 publié au BOEN du 19 novembre 2020)</i>	Sur 20 pts	Pour LSF L1 : niveau visé B2 Pour LSF L2 : niveau visé A2 Evaluation orale de 10 mm sans préparation Déroulement : Le candidat présente un document iconographique à l'examineur. Max 5mm de présentation du document en expliquant en quoi il illustre une thématique traitée au cours de l'année. Max 5mm d'entretien où l'examineur engage le candidat à approfondir certains points de son exposé puis élargit à des questions générales.	Pour LSF L1 : niveau visé B2/C1 Pour LSF L2 : niveau visé A2/B1 Evaluation orale de 10 mm sans préparation Déroulement : Le candidat présente un dossier de deux documents iconographiques portant sur le même thème. Max 5mm de présentation du document en expliquant en quoi il illustre une thématique traitée au cours de l'année. Max 5mm d'entretien où l'examineur engage le candidat à approfondir certains points de son exposé puis élargit à des questions générales.	

Enseignements optionnels	Note	Passation sur les deux années du cycle terminal		Passation en fin de cycle terminal
		Epreuve en fin de première	Epreuve en fin de terminale	Epreuve en terminal
LLCA Latin ou grec <i>Programme de 1^{ère} l'arrêté du 17 janvier 2019 publié au BOEN spécial n° 1 du 22 janvier 2019</i> <i>Programme de terminale de l'arrêté du 19 juillet 2019 publié au BOEN spécial n°8 du 25 juillet 2019</i>	Sur 20 pts	Evaluation orale de 15mm avec 30mm de préparation avec dictionnaire latin-français ou grec-français (<i>uniquement pour le temps de préparation</i>) Déroulement (<i>cf note de service du 25 octobre 2021</i>) : Le candidat fournit à l'examineur la liste de 12 textes minimum étudiés pendant l'année selon les trois objets d'études (3 textes min par objet d'étude) traités pendant l'année parmi ceux définis dans le programme de la classe de 1 ^{ère} . Chaque texte doit avoir 15 lignes ou vers au minimum. Objet d'étude Méditerranée : conflits, influences et échanges fait l'objet d'un traitement obligatoire.	Evaluation orale de 15mm avec 30mm de préparation avec dictionnaire latin-français ou grec-français (<i>uniquement pour le temps de préparation</i>) Déroulement (<i>cf note de service du 25 octobre 2021</i>) : Le candidat fournit à l'examineur la liste de 12 textes minimum étudiés pendant l'année selon les trois objets d'études (3 textes min par objet d'étude) traités pendant l'année parmi ceux définis dans le programme de la classe de 1 ^{ère} . Chaque texte doit avoir 15 lignes ou vers au minimum. Objet d'étude Méditerranée : présence des mondes antiques fait l'objet d'un traitement obligatoire.	Evaluation orale de 15mm avec 30mm de préparation avec dictionnaire latin-français ou grec-français (<i>uniquement pour le temps de préparation</i>) Déroulement (<i>cf note de service du 25 octobre 2021</i>) : Le candidat fournit à l'examineur la liste d'un minimum de 16 textes étudiés pendant le cycle terminal organisés selon 4 objets d'étude traités dont 2 du programme de 1 ^{ère} et 2 du programme de terminal. Un minimum de 3 textes par objet d'étude. Chaque texte doit avoir 15 lignes ou vers au minimum. L'objet d'étude Méditerranée fait l'objet d'un traitement obligatoire pour la 1 ^{ère} et terminale.
		Le candidat présente deux exemplaires, sans traduction de chacun des textes étudiés durant l'année. L'examineur choisit un texte que le candidat devra traduire puis commenter pendant le temps de préparation. <u>Interrogation de 10mm</u> : Le candidat situe l'extrait, lit et traduit les lignes ou vers choisis par l'examineur. Le candidat commente l'ensemble de l'extrait retenu en le mettant en perspective avec l'objet d'étude. <u>Entretien de 5mm</u> : L'examineur peut revenir sur quelques points de traduction et/ou du commentaire.		
Arts Cinéma audiovisuel <i>Programme de 1^{ère} : arrêté du 17 janvier 2019 publié au BOEN n°1 du 22 janvier 2019</i> <i>Programme de terminale : arrêté du 19 juillet 2019 publié au BOEN spécial n°8 du 25 juillet 2019</i>	1 ^{ère} partie sur 10pts 2 ^{ème} partie sur 10 pts	Deux parties sur le programme de première	Deux parties sur le programme de terminale	Deux parties sur le programme du cycle terminal
		1^{ère} partie de 15mm sans préparation : Compétences relatives à la pratique du cinéma audiovisuel Dont 5 à 7mm max de présentation du projet de création du candidat Temps restant dialogue avec le jury 2^{ème} partie de 15mm sans préparation : Connaissances et compétences relatives à la culture du cinéma audiovisuel Dont 5mm max où le candidat présente l'une des questions ou l'une des œuvres cinématographiques, sélectionnée par le jury dans la liste transmise avant l'évaluation et accompagnant le document de synthèse. Temps restant : dialogue avec le jury Réalisation audiovisuelle enregistrée sur un support (DVD, fichier sur clé USB). Le centre d'examen prévoit l'outil de projection. Document de synthèse, réalisation audiovisuelle et carnet de création transmis au jury au plus tard 15 jours avant l'évaluation.		

Enseignements optionnels	Note	Passation sur les deux années du cycle terminal		Passation en fin de cycle terminal
		Epreuve en fin de première	Epreuve en fin de terminale	Epreuve en terminal
Arts plastiques <i>Programme de 1^{ère} l'arrêté du 17 janvier 2019 publié au BOEN spécial du 22 janvier 2019</i> <i>Programme de terminale : arrêté du 19 juillet 2019 publié au BOEN n°8 du 25 juillet 2019</i>	1 ^{ère} partie sur 10pts 2 ^{ème} partie sur 10 pts	Deux parties sur le programme de première	Deux parties sur le programme de terminale	Deux parties sur le programme du cycle terminal
		1^{ère} partie de 15mm sans préparation : compétences relatives à la pratique plastique Dont 5 à 7mm max de présentation de deux réalisations par le candidat amené le jour de l'épreuve. Si nécessite matériel, amené par le candidat et prévoit des versions imprimées. Temps restant dialogue avec le jury 2^{ème} partie de 15mm sans préparation : connaissances et compétences relatives à la culture plastique et artistique Dont 5mm max de présentation par le candidat d'une réflexion en s'appuyant sur 2 ou 3 œuvres relevant des arts plastiques. Temps restant dialogue avec le jury pour approfondir la réflexion du candidat. Document de synthèse, questionnement des programmes et listes des œuvres choisies Un document de synthèse est rédigé par le candidat. Il y décrit sommairement en une page, le travail conduit.		
Arts danse <i>Programme de première : arrêté du 17 janvier 2019 publié au BOEN spécial n°1 du 22 janvier 2019</i> <i>Programme de terminal : arrêté du 19 juillet 2019 publié au BOEN spécial n°8 du 25 juillet 2019</i>	1 ^{ère} partie Sur 10 pts dont 5 pts sur la prestation de danse 2 ^{ème} partie Sur 10 pts	Deux parties sur le programme de première	Deux parties sur le programme de terminale	Deux parties sur le programme du cycle terminal
		1^{ère} partie de 15mm sans préparation : compétences relatives à la pratique de la danse Présentation d'une composition chorégraphique originale réalisée durant l'année, d'une à trois minutes, qu'il interprète seul. Temps restant : entretien avec le jury 2^{ème} partie de 15mm sans préparation : Connaissances et compétences relatives à la culture chorégraphique et artistique 5mm max : Le candidat présente une problématique en référence au thème d'étude du programme du cycle terminal « La danse, une expérience de l'altérité ».		1^{ère} partie de 15mm sans préparation : compétences relatives à la pratique de la danse Présentation d'une composition chorégraphique originale réalisée durant l'année, de deux à quatre minutes, qu'il interprète seul. 2^{ème} partie de 15mm sans préparation : Connaissances et compétences relatives à la culture chorégraphique et artistique 5mm max : Le candidat présente une problématique en référence au thème d'étude du programme du cycle terminal « La danse, une expérience de l'altérité ».
		Document de synthèse est rédigé par le candidat. Il y décrit sommairement le travail conduit.		

Enseignements optionnels	Note	Passation sur les deux années du cycle terminal		Passation en fin de cycle terminal	
		Epreuve en fin de première	Epreuve en fin de terminale	Epreuve en terminal	
Histoire des arts <i>Programme de 1^{ère} : arrêté du 17 janvier 2019 publié au BOEN spécial n°1 du 22 janvier 2019</i> <i>Programme de terminale : arrêté du 19 juillet 2019 publié au BOEN spécial n°8 du 25 juillet 2019</i>	1 ^{ère} partie 10 pts 2 ^{ème} partie 10 pts	Deux parties sur le programme de première	Deux parties sur le programme de terminale	Deux parties sur le programme du cycle terminal	
		1^{ère} partie de 15mm sans préparation : compétences pratiques 5 à 7mm où le candidat présente au jury l'une des œuvres étudiées pendant l'année en lien avec l'objet d'étude du BOEN et qui figure sur son carnet de bord. Le candidat peut utiliser un ordinateur personnel pour intégrer des supports numériques à sa présentation. Temps restant : entretien avec le jury	1^{ère} partie de 15mm sans préparation : compétences pratiques 5 à 7mm où le candidat présente au jury l'une des œuvres étudiées pendant l'année en lien avec la question transversale constituant le programme limitatif de terminale . Temps restant : entretien avec le jury	1^{ère} partie de 15mm sans préparation : compétences pratiques 5 à 7mm où le candidat présente au jury l'une des œuvres étudiées pendant l'année en lien avec la question transversale de terminale et l'objet d'étude de première . Temps restant : entretien avec le jury.	
		2^{ème} partie de 15mm sans préparation : Connaissances et compétences culturelles Exposé de 5mm max du candidat sur un aspect caractéristique de l'objet d'étude . Temps restant : entretien avec le jury	2^{ème} partie de 15mm sans préparation : Connaissances et compétences culturelles Exposé de 5mm max du candidat sur un aspect caractéristique de la question transversale . Temps restant : entretien avec le jury	2^{ème} partie de 15mm sans préparation : Connaissances et compétences culturelles Exposé de 10mm max du candidat sur les aspects caractéristiques de la question transversale de terminale et l'objet d'étude de première . Temps restant : entretien avec le jury	
Carnet de bord est remis au jury au début de l'évaluation mais ne fait pas l'objet d'évaluation.					
Arts théâtre <i>Programme de 1^{ère} : arrêté du 17 janvier 2019 publié au BOEN n° 1 du 22 janvier 2019</i> <i>Programme de terminale : arrêté du 19 juillet 2019 publié au BOEN n° 8 du 25 juillet 2019</i>	1 ^{ère} partie 10 pts 2 ^{ème} partie 10 pts	1^{ère} partie de 15mm sans préparation : Compétences relatives à la pratique théâtrale 5mm max : Le candidat présente et interprète une courte scène en lien avec un projet de création réalisé durant l'année. Temps restant : entretien avec le jury		1^{ère} partie de 15mm sans préparation : Compétences relatives à la pratique théâtrale 5mm max : Le candidat présente et interprète une courte scène en lien avec un projet réalisé durant les deux années du cycle terminal. Temps restant : entretien avec le jury	
		2^{ème} partie de 15mm sans préparation : Connaissances et compétences relatives à la culture théâtrale et artistique 5mm max de présentation par le candidat de l'une des questions ou l'un des œuvres étudiée ou vue que le jury sélectionne dans la liste transmise avant l'évaluation. Temps restant : entretien avec le jury			2^{ème} partie de 15 mm sans préparation : Connaissances et compétences relatives à la culture théâtrale et artistique 5mm max de présentation par le candidat de l'une des questions ou l'un des œuvres étudiée ou vue que le jury sélectionne dans la liste transmise avant l'évaluation.
		Le carnet de création et le document de synthèse sont transmis au jury au plus tard 15 jours avant l'évaluation.			

Enseignements optionnels	Note	Passation sur les deux années du cycle terminal		Passation en fin de cycle terminal
		Epreuve en fin de première	Epreuve en fin de terminale	Epreuve en terminal
Arts musique <i>Programme du cycle terminal : arrêté du 17 janvier 2019 publié au BOEN spécial n° 1 du 22 janvier 2019</i>	1 ^{ère} partie 10 pts 2 ^{ème} partie 10 pts	Temps de préparation : 30mm Le jury communique au candidat l'enregistrement de deux extraits d'œuvres dont une est extraite du programme complémentaire annuel. 1^{ère} partie de 15 minutes : Pratique musicale 10mm max : Le candidat présente un projet si possible collectif élaboré dans le cadre du programme complémentaire annuel publié au BOEN. La présentation s'appuie sur des documents représentatifs (extraits musicaux, vidéos enregistrés, de partitions, représentations graphiques) sur des supports numériques à l'aide de son ordinateur personnel. Temps restant : entretien avec le jury 2^{ème} partie de 15 minutes : Culture musicale et artistique Le candidat présente les deux extraits ayant fait l'objet de la préparation dans une durée de 10mm maximum. Temps restant : entretien avec le jury		Temps de préparation : 30mm Au début de la préparation le candidat transmet au jury un document de synthèse présentant chacun des projets si possible collectifs élaborés dans le cadre du programme complémentaire annuel. Le 1 ^{er} en première et le 2 ^e en terminale. Le jury choisit l'un des deux projets que le candidat est amené à présenter lors de la 1 ^{ère} partie. Le jury communique au candidat 3 extraits d'œuvres que le candidat devra présenter dans la 2 ^e partie. 1^{ère} partie de 15 minutes : Pratique musicale 10 mm max : Le candidat présente le projet choisi par le jury Temps restant : entretien avec le jury 2^{ème} partie de 15 minutes : Culture musicale et artistique 10mm max pour présenter les trois extraits choisis par le jury lors de la préparation. Temps restant : entretien avec le jury
		Matériel disponible : matériel pour la lecture de documents audios ou vidéos, piano Carnet de bord remis au jury ne fait pas l'objet d'évaluation.		
				Durée : Evaluation orale de 30 minutes avec 30 minutes de préparation Déroulement : L'examineur propose deux questions sur des parties différentes du programme à préparer. Entretien entre le candidat et l'examineur.
Mathématiques expertes <i>Programme de terminale : arrêté du 19 juillet 2019 publié au BOEN spécial n° 8 du 25 juillet 2019</i>	20 pts			Matériel disponible : Tableau Matériel autorisé : calculatrice avec mode examen

Enseignements optionnels	Note	Passation sur les deux années du cycle terminal		Passation en fin de cycle terminal
		Epreuve en fin de première	Epreuve en fin de terminale	Epreuve en terminal
Mathématiques Complémentaires <i>Programme de terminale : arrêté du 19 juillet 2019 publié au BOEN spécial n°8 du 25 juillet 2019</i>	20 pts			Durée : Evaluation orale de 30 minutes avec 30 minutes de préparation Déroulement : Le candidat fournit à l'examineur une liste de 6 thèmes d'étude du programme. L'examineur propose au candidat 2 questions portant sur 2 thèmes différents figurant dans la liste du candidat. Le candidat peut s'appuyer sur ces notes pendant l'entretien. Matériel disponible : Tableau Matériel autorisé : calculatrice avec mode examen
Droits et grands enjeux <i>Programme de terminale : arrêté du 19 juillet 2019 publié au BOEN spécial n°8 du 25 juillet 2019</i>	20 pts			Durée : Evaluation orale de 30 mm sans temps de préparation Déroulement : A partir d'un dossier personnel composé et présenté à l'examineur par le candidat, ce dernier expose pendant 10mm max son analyse sans être interrompu, puis répond aux questions durant 10mm. Le candidat remet au jury un exemplaire d'un dossier écrit de 5 pages min 10 pages max (hors annexes). Le candidat dispose d'un 2^e exemplaire pendant la durée de l'épreuve. Le dossier doit émaner d'une réflexion personnelle du candidat. Tout plagiat pourra être considéré comme une fraude à l'examen.

Enseignements optionnels	Note	Passation sur les deux années du cycle terminal		Passation en fin de cycle terminal
		Epreuve en fin de première	Epreuve en fin de terminale	Epreuve en terminal
EPS <i>Programme cf arrêté du 2 juin 2021 paru au BOEN n°25 du 24 juin 2021</i>	Pratique 12 pts Oral 8 pts Moyenne des 2 notes de 1 ^{ère} et term	Deux parties : une partie pratique et une partie orale Partie pratique : Sauvetage aquatique (cf annexe note de service du 25 octobre 2021) Pour les sportifs de haut niveau 12 pts automatique si présent à l'oral. Partie orale de 15mm sur une APSA et un thème d'étude choisi par le candidat. Dont 5mm max de présentation de la problématique par le candidat 10mm d'entretien avec le jury sur les connaissances de l'APSA et la thématique choisie ainsi que la mise en relation du thème d'étude et de l'APSA.	Deux parties : une partie pratique et une partie orale Partie pratique : Badminton en simple (cf annexe note de service du 25 octobre 2021) Pour les sportifs de haut niveau 12 pts automatique si présent à l'oral. Partie orale de 15mm porte sur un thème d'étude choisi par le candidat en lien avec sa propre pratique. Dont 5mm max de présentation de la problématique par le candidat 10mm d'entretien avec le jury sur les connaissances de l'APSA et la thématique choisie ainsi que la mise en relation du thème d'étude et sa mise en lien avec sa pratique personnelle et l'APSA choisie.	Deux pages : une partie pratique et une partie orale Partie pratique : Sauvetage aquatique et Badminton en simple (cf annexe note de service du 25 octobre 2021) Pour les sportifs de haut niveau 12 pts automatique si présent à l'oral. Partie orale de 20mm porte sur un thème d'étude choisi par le candidat en lien avec sa propre pratique et sur les connaissances liées à un autre thème d'étude choisi par le candidat. 5mm max où le candidat présente une problématique en lien avec le thème d'étude et sa propre pratique en s'appuyant sur l'APSA de son choix. 10mm d'entretien pour approfondir son argumentation et sa réflexion sur sa pratique et son entraînement et sa mise en relation avec sa pratique personnelle et l'APSA choisie. 5mm de questions du jury visant à apprécier les connaissances du candidat sur un deuxième thème d'étude choisi.
		Un candidat dispensé de l'épreuve obligatoire d'EPS ne peut pas présenter l'épreuve optionnel d'EPS Un candidat en aptitude partielle peut bénéficier d'une pratique adaptée Sportifs de haut niveau : Dispensé de la partie pratique évaluée automatique à 12 points si il se présente à l'oral		